



LETTRE OUVERTE AUX PRATIQUANTS, AUX GESTIONNAIRES DE PORTS ET AUX ACTEURS DU MONDE MARITIME

Défendre une pratique responsable du Motonautisme

La Fédération Française Motonautique a décidé de déposer, devant le Tribunal Administratif de Nice, un recours en annulation contre l'arrêté de la Métropole Nice Côte d'Azur du 21 mai 2026 interdisant l'accès au port et à la cale de mise à l'eau du Cros-de-Cagnes aux Véhicules Nautiques à Moteur durant la période estivale.

Parallèlement, deux licenciés de la Fédération ont également engagé un recours distinct afin de défendre leurs droits de pratiquants.

Cette démarche n'est nullement dirigée à l'encontre de qui que ce soit. Elle s'inscrit dans la mission même de la Fédération Française Motonautique, qui consiste à représenter, promouvoir et défendre les intérêts légitimes des pratiquants, tout en veillant au respect des règles qui encadrent notre activité.

La Fédération rappelle avec force que l'immense majorité des utilisateurs de Véhicules Nautiques à Moteur pratique son activité dans le respect des réglementations maritimes, des règles de sécurité ainsi que des autres usagers de la mer.

En effet, les licenciés de nos Clubs sont sensibilisés tout au long de l'année aux bonnes pratiques de navigation, au respect des zones réglementées, ainsi qu'aux comportements responsables qui doivent guider toute activité nautique.

La protection de l'environnement constitue également une valeur fondamentale, portée par notre Fédération. Nos clubs, nos bénévoles et nos pratiquants sont régulièrement associés à des actions de sensibilisation destinées à préserver les milieux naturels, la faune et la flore qui constituent la richesse de nos espaces de navigation.

Nous ne contestons ni les impératifs de sécurité, ni les enjeux environnementaux. Bien au contraire, nous les partageons pleinement.

Cependant, nous estimons que les comportements isolés de quelques contrevenants ne peuvent justifier des mesures générales qui pénalisent indistinctement l'ensemble des pratiquants respectueux des règles.

Au-delà de ce dossier, la Fédération souhaite ouvrir une réflexion plus large avec les gestionnaires de ports, les collectivités territoriales et les autorités compétentes.

Les pratiquants licenciés au sein des Clubs affiliés à la Fédération, évoluent dans un cadre structuré. Ils sont identifiés, assurés, informés des réglementations applicables, et sensibilisés aux enjeux de sécurité et de protection de l'environnement.

Cette pratique encadrée constitue un véritable atout pour les territoires littoraux et les infrastructures portuaires.

C'est pourquoi nous appelons les gestionnaires de ports, et les décideurs publics, à considérer les Clubs affiliés et leurs adhérents comme des partenaires de confiance, dans la recherche de solutions équilibrées conciliant sécurité, respect de l'environnement et accès aux infrastructures nautiques.

La Fédération Française Motonautique demeure pleinement disponible pour participer à toute démarche de concertation permettant d'atteindre ces objectifs.

Notre volonté n'est pas de créer l'opposition, mais de construire le dialogue:

- parce-que nous sommes convaincus qu'un motonautisme responsable a toute sa place sur nos plans d'eau et sur notre littoral.
- Parce que nous croyons que la pédagogie et l'encadrement sont plus efficaces que les interdictions générales.
- Parce que nous savons que la très grande majorité de nos pratiquants respecte les règles.

Nous continuerons à défendre avec détermination les intérêts du motonautisme français, et de tous ceux qui le pratiquent de manière responsable.

« Défendre le motonautisme, ce n'est pas défendre les excès, c'est défendre les pratiquants qui respectent les règles, la sécurité et l'environnement. »

Gilles GUIGNARD

Président

Fédération Française Motonautique